

Séance du 11 mars 2016

L'an deux mil seize, le onze mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christian Maisons, Maire.

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Girard Danielle, Mme Bouillon Nathalie, Mme Jubi Joséphine, M. de Boisanger Arnaud, M. Palat Laurent, M. Alleaume Jean-Paul, M. Merlet Philippe.

Absents excusés : Mme Hardy Françoise (pouvoir à Mme Girard), Mme Pierrot Delphine.

Secrétaire : M. Merlet Philippe

Compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, avec une remarque de M. Palat, sur une faute de frappe, c'est un compteur qui a été changé, non un capteur.

M. le maire demande que soit ajouté, à l'ordre du jour, une délibération sur une consultation du centre de gestion pour les contrats d'assurance des employés municipaux. Le conseil municipal accepte.

Budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire : la commission des finances a travaillé sur le budget de l'eau, l'exercice est complexe et demande des efforts budgétaires. Il laisse la parole à Mme Girard qui présente le budget ligne par ligne.

Compte administratif 2015

Il ressort un excédent de fonctionnement de 109 932.13 € et un excédent d'investissement de 131 494.43 €, d'où un excédent global de 241 426.56 €.

M. le maire : on constate que l'on vend moins d'eau chaque année. Les administrés réalisent des économies d'eau. De plus, lors d'analyses de consommation, nous avons constaté que l'eau de Chennevières ne nous était pas facturée. Cela était à notre avantage mais c'est terminé.

La commune achète au SIPEP du Thymerais environ 86 000 m³ d'eau et nous facturons à nos administrés 47 000 m³. Nous devons faire une sérieuse chasse aux fuites.

Monsieur le Maire sort de la séance et le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 et le compte de gestion du receveur. Monsieur le Maire réintègre la réunion et propose d'affecter ainsi les résultats :

Au crédit du compte 001 la somme de 109 932.13 €

Au crédit du compte 002 la somme de 131 494.43 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Budget 2016

M. le Maire : L'eau vendue par le SIPEP augmente de 6 centimes, la consommation est en baisse. Nous sommes très en dessous du tarif moyen de l'eau en Eure et Loir. Si cela est très bien pour nous et nos administrés, cela ne nous permet pas d'obtenir des subventions de l'agence de l'eau et du conseil général. Pour pouvoir prétendre à ces subventions nous devrions passer à 1.70 € le m³.

Devant ces informations la commission finance propose une augmentation du m³ de 1.25 € HT à 1.40€ m³.HT

Prix de l'eau :

Eau	1.40 € HT/m ³
Eau (sup. 500m3)	1.15 € HT/m ³
FSIREP	0.0670 € HT/m ³
FDPRE	0.0580 € HT/m ³
RPD (AESN)	0.0380 € HT/m ³
RMRC (AESN)	0.300 € HT/m ³
Abonnement fixe Assainissement	10.00 € HT
Taxe Grenelle	0.0600 € HT /m ³
Location de compteur	23.70 € HT
Ouverture de compteur	37.91 € HT
Compteur gelé (diam15 à 20)	100.00 € HT
Compteur gelé (diam25 à 40)	160.00 € HT
Module cible endommagé	56.870 € HT

M. Palat : la taxe nitrate existe toujours alors qu'elle n'était prévue que pour trois ans.

La chambre d'agriculture devait faire sa campagne de mesure pour 47 000 €. Il faut faire pression sur cet organisme.

M. Caré : les agriculteurs sont une corporation que l'on assiste et que l'on subventionne en permanence.

M. le Maire : cela n'est pas le sujet, mais nous devons augmenter régulièrement le prix de l'eau car en 2020. Le SIPEP transfère sa compétence à l'agglo, l'augmentation risque d'être beaucoup plus importante. A cette date le SIPEP pourra éventuellement rester en régie mais cela sera difficile.

De plus nous avons de gros travaux à réaliser sur les réseaux d'eau et d'assainissement et il n'est pas souhaitable d'utiliser toutes les réserves.

Le conseil municipal procède au vote des tarifs de l'eau : contre M. Caré et M. Palat

Les tarifs sont adoptés à la majorité.

Section de fonctionnement

La commission des finances demande d'inscrire en créances admises en non-valeur la somme de 2 000 €.

Celle-ci correspond aux créances qui datent de nombreuses années suite à décès, poursuites, etc.

Le budget ne laisse pas de marge de manœuvre.

Mme Girard propose le détail de la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 274 288.64 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement

M le Maire : Le diagnostic réseau est terminé, il n'y a pas de grosses surprises par rapport aux dysfonctionnements connus.

Il faut compter une enveloppe de 500 000 € pour les travaux rue du Moulin du Pré et à Dampierre sur Blévy.

Le chemisage envisagé a une durée d'amortissement maximum de 15 ans et ne permet pas de subvention. Il est nécessaire de faire une étude adaptée de chaque zone et choisir les travaux ainsi que les investissements pour le long terme.

Lors des travaux dans les rues, nous essaierons de cumuler les actions : eau, électricité, suppressions des raccordements plomb, etc.

M. Alleaume : Bonne nouvelle, les boues du lagunage de Maillebois sont correctes, il n'y a pas besoin d'intervention.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 323 506.71 €

Le conseil municipal vote le budget à la majorité : 2 contre (M. Palat et M. Caré)

CDG 28 Consultation sur les contrats d'assurance des personnels.

Le centre de gestion va procéder au renouvellement du contrat groupe assurance statutaire qui prend fin le 13 décembre 2016. Pour l'instant la commune n'en fait pas partie mais elle peut se joindre à la procédure de mise en concurrence. Pour se joindre à la procédure de mise en concurrence, la première étape consiste, pour toutes les collectivités adhérentes ou non adhérentes, à mandater le centre de gestion pour qu'il consulte et négocie, en, leur nom, avec les assureurs : taux et délais de franchise, conditions générales etc. les collectivités gardent la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion si les conditions obtenues à l'issue de la procédure ne leur convient pas. Cette assurance permet de financer le remplacement d'un personnel.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Présentation de la friche « la belle époque ».

M. le Maire : Pour étudier la réhabilitation de « la belle époque », appelée à ce jour la friche de la « belle époque » nous avons fait appel au service commun de l'agglomération.

Après concertation avec ces services, un dossier estimatif nous a été transmis. M. le maire laisse la parole et la présentation à M. Merlet.

Présentation des différents projets.

M. Merlet traduit l'avantage du traitement du dossier par le service commun, qui effectue les estimations financières et recherche les subventions adaptées pour la commune.

Trois projets possibles :

1) démolition partielle des bâtiments, conservation de certaines façades et réhabilitation du bâtiment sur une superficie d'environ 250m² avec remise en état du parc. 449 000 € dont 98 000 € de subventions possibles.

2) démolition complète du bâtiment et reconstruction de 250m² de bâtiment avec remise en état du parc. 435 000 € dont 85 000 € de subventions possibles.

3) démolition totale du bâtiment et création d'un parc. 210 000 € dont 116 000 € de subventions possibles.

Les chiffres parlant d'eux-mêmes, il sera très difficile pour la commune de valider les deux premiers projets. Le troisième, sur la base d'un parc, est possible et permet de supprimer une ruine au cœur du village tout en créant un espace convivial.

Toutefois, la réussite de ce projet passe par l'acquisition de cette friche, soit à l'amiable, soit par une procédure d'expropriation, dans la continuité de la procédure en cours d'abandon manifeste de bien.

Le conseil s'interroge sur l'opportunité d'engager simultanément une procédure de péril imminent, compte tenu de l'état actuel du bâtiment.

Le cumul de toutes ces procédures, permettra de renforcer l'objectif d'aboutissement de ce projet.

A noter cependant que le projet était basé initialement sur la création de salles et d'un commerce multiservices. La commune a toujours la possibilité de poursuivre la réhabilitation de l'arsenal dans sa totalité pour créer un local d'accueil. Certes, il ne serait plus sur la place mais derrière l'église ; cependant, l'ensoleillement est toujours correct et la proximité de la place de l'église peut aussi, suivant les saisons, jouer son rôle d'accueil.

Questions diverses.

M. le Maire fait lecture d'un courrier émis par la directrice de l'école Georges Pérec. Suivant les directives du rectorat, dans le respect du plan Vigipirate, celle-ci demande la fermeture permanente des portails d'accès aux écoles. De plus, afin de répondre aux différents besoins exceptionnels d'ouverture de ces accès durant les cours, Madame la Directrice demande l'installation d'un système de signalisation et d'ouverture à distance.

Après lecture et léger débat, il est décidé qu'une étude du besoin sera réalisée et qu'une réponse sera effectuée.

Tour de table

M. Vandeveld : Trop peu de gravier a été étalé sur le chemin de la place des Marronniers, et les trous se reforment.

M. le Maire : les employés communaux seront informés pour réintervenir.

M. Caré : Où en sommes-nous avec la convention de la société INTERFACE ?

M. le Maire : C'est en cours, le notaire a été contacté, le projet est chez le notaire de la société. Il a fallu revoir le tracé du chemin qui transite sur le terrain.

La deuxième tranche devrait voir le jour dans la foulée du premier chantier, ce qui entraînera une démolition rapide de l'ancien silo.

M. Palat : Il faudrait me transmettre les devis de remplacement des fenêtres de la mairie pour faire une étude sur l'obtention éventuelle d'une subvention EDF.

Il en est de même pour le devis des compteurs d'eau afin d'obtenir une éventuelle remise.

M le Maire : Merci pour ces interventions qui permettent des économies substantielles à la commune.

M. De boisanger : Le haut débit n'est pas à Dampierre, il serait souhaitable d'installer une armoire de montée en débit comme à Blévy.

De plus un article est paru sur l'implantation d'entreprises sur le territoire de l'agglomération, sommes-nous concernés ?

M. le Maire : Pour le haut débit, Eure et loir Numérique a jugé que le débit était correct sur Dampierre, mais il est toujours possible de faire des courriers pour sensibiliser M. Lemarre sur la problématique.

Pour l'implantation des entreprises, il semble que nous ne soyons pas concernés.

Mme Jubi : Fait les mêmes remarques sur le débit Internet à Dampierre.

M. Merlet : la première messe dans l'église de Blévy a lieu le 2 avril.

Le vendredi 25 après midi et le samedi 26, l'église sera nettoyée et des menus travaux seront réalisés. Tous les volontaires pour aider seront les bienvenus.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 25.